

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 FEVRIER 2008**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, à vingt heures, sous la présidence de Madame FLINTHAM-WALLET Anny, Maire.

Etaient présents : Mesdames Anny FLINTHAM-WALLET, Marie-Françoise FELLER, Christiane HERBET, et Messieurs Claude CAHON, Jean-Luc HUYON, Eric OBRY, Jean-Paul VORBECK.

Pouvoir de Mr René BUTTIN à Mme Anny FLINTHAM-WALLET

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusé(e)s: Mme VINCENT, Mr BALUT, Mme DERAMBURE, Mr CARON

Monsieur OBRY a été élu Secrétaire de séance

Adoption du projet d'éclairage public CD 8, chemin du Moulin, Place des Mésanges, la Ruelle (derrière l'école)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par le SIER Sud Amiénois (syndicat d'électricité) qui s'élève à 30 304,25 € TTC. Le SER subventionne ce projet pour 4048 €, la charge restant à la commune est de 21290 € HT + la TVA 4966,25 € récupérable sous 2 ans. Le Maire précise que l'installation d'un point lumineux Chemin du Moulin nécessite l'extension du réseau et la pose d'un nouveau compteur. Un devis a été demandé à EDF.

Le Conseil Municipal adopte ce projet.

De plus, Madame le Maire a reçu Mr Maréchal, responsable technique du SIER, pour étudier l'ajout d'un candélabre Rue du Commandant André Dodart à hauteur du N°24, ainsi que l'extension du réseau électrique Route de Bacouel pour la salle de sport qui va être construite par la Communauté de Communes du Canton de Conty.

Réflexion sur le PLU : question de Mme Boudard-Capon : présentation d'une ou de deux zones en commission des sites

Le Maire soumet au Conseil Municipal la question de Mme Boudard-Capon, architecte urbaniste, responsable de la rédaction de notre futur PLU (Plan Local d'Urbanisme), évoquée lors de la dernière réunion de travail sur le PLU. Plachy-Buyon étant situé à moins de 20 kms d'Amiens, la commune doit soumettre son projet de PLU à la Commission des Sites de la Préfecture pour modifier le POS actuel (Plan d'Occupation des Sols, devenu obsolète). Après étude des avantages et inconvénients du passage en commission des sites d'une ou des deux futures zones constructibles, le Conseil Municipal décide de ne présenter qu'une seule zone pour le moment, d'une part vis-à-vis du rythme d'urbanisation (création des infrastructures nécessaires : voiries, assainissement...), et d'autre part, parce que la seconde zone nécessitera de toute façon un autre passage en commission des sites.

Mr Huyon signale qu'il avait été évoqué la mise en place d'emplacements réservés à la commune pour les besoins futurs. Mr Vorbeck précise que ce sujet est en effet à ré-évoquer lors des réunions de travail sur le PLU, notamment pour l'assainissement à venir (distance réglementaire des stations d'épuration etc). Le Maire propose d'évoquer ce point lors de la prochaine réunion avec Mme Boudard-Capon, et rappelle qu'elle a lieu lundi 25 février à 9 h 30.

Subventions aux forains pour la fête locale – 25 et 26 mai 2008

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les demandes des forains :

Mr Navet : pêche aux canards et crève ballons, pour une subvention de 100 €

Mr Boulanger : un manège enfantin 10 m de diamètre, et un stand de jeux de 6m, pour 250 € (dont 100 € de tickets offerts aux enfants). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces propositions et adopte les subventions correspondantes.

Le Maire présente le rapport du Garde Champêtre, Denis Dufrenne, concernant l'emplacement de la fête foraine et les risques encourus pour les habitants et usagers de cette route. Malgré le risque d'abimer la pelouse de la place selon le mauvais temps, considérant que la sécurité prévaut, le Conseil Municipal décide de déplacer la fête sur la Place du Petit Plachy, à titre d'essai pour l'année 2008.

Choix des Assesseurs pour les élections municipales : 9 et 16 mars 2008

Le Maire propose d'établir le tableau des assesseurs pour tenir compte des disponibilités de chacun. Comme d'habitude les convocations seront envoyées aux intéressés qui nous préciseront leur accord ou non. Le tableau définitif des assesseurs sera affiché au bureau de vote (salle d'honneur de la mairie = salle des mariages, espace Marie Antoinette Wallet Fouque)

Compte Administratif et compte de gestion 2007

Le Conseil Municipal étudie les dépenses et recettes réellement exécutées au cours de l'année 2007 (détail consultable en mairie). Résultats de l'année comptable 2007 :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 275 732.74 € RECETTES : 684 874.90 € EXCEDENT : + 409 142.16 €
Précision : intégration du budget lotissement : recette de 291 902 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES : 96 160.22 € RECETTES : 22 802.44 € DEFICIT : - 73 357.78 €

Les investissements réalisés sont présentés dans le Lien, journal communal qui va être distribué prochainement. Il s'agit des suites des travaux de la mairie : solde des honoraires de l'architecte, peinture de la toiture de la salle d'honneur/ salle des mariages, mise en place d'un garde corps dans ses combles, achat de 40 chaises pour les mariages ; participation à l'effacement du réseau électrique Route de Conty en profitant du renforcement du réseau à la charge d'EDF ; mise en place de panneaux de signalisation routière ; achat d'un écran plat et d'une imprimante couleur pour le secrétariat de mairie, appareil photo pour les manifestations et rapports du garde...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2007.

Subventions attribuées à la commune

Le Maire donne lecture des courriers du Conseil Général de la Somme et de la Préfecture :

- 3000 € sont attribués à la commune pour la réhabilitation de la mare au Hameau de Buyon
- 3864 € sont attribués à la commune pour le rejointement d'une partie des murs de l'église
- 50 268.75 € pourraient être attribués à la commune pour l'atelier municipal (en attente de l'arrêté préfectoral définitif)

Mode de gestion du service public de l'eau

Dans un premier temps, prolongation du contrat avec notre fermier actuel : la SEP Société des Eaux de Picardie, du 31 mars au 31 décembre 2008. Le Maire donne la parole à Mr Vorbeck pour résumer la réunion de travail du 14 février 2008 avec Mr Fabry de la DDAF (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt) concernant les trois modes de gestion possible du service public de l'eau. Il est indispensable que le futur Conseil Municipal prenne en charge ce dossier rapidement. Les délais des procédures et les enjeux font de ce sujet une urgence.

Réseau de Gaz

Le Maire donne la parole à Mr Obry, adjoint , représentant de la commune auprès du SIER. Suite au succès du test de mise en place d'un réseau de gaz à Thézy-Glimont, « Gaz de France » a décidé d'instaurer, à ses frais, un réseau de gaz pour la commune de Plachy-Buyon. Les travaux sont prévus entre 2009 et 2011.

INFORMATIONS

- Le Maire donne lecture du courrier de la famille Buquet concernant le dépôt de détritux dans une pâture jouxtant leur propriété, et impliquant les gènes correspondantes : mouches , visibilité ...
- Le Maire rappelle que Mr Debruyne et Mr Rouah ont proposés leurs aides bénévoles pour des cours d'informatique. Un questionnaire sera diffusé avec le journal communal « Le Lien » afin de mettre en place ce projet.
- « Le Lien », journal communal, « l'Echos » journal de la Communauté de Communes du canton de Conty, ainsi qu'un questionnaire sur les besoins d'un club d'informatique vont être diffusés prochainement.

La séance est levée à 21 h 20